

# Rapport du jury

## Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial - 2020

Spécialités : « Administration générale », « Analyste » et « Urbanisme et développement des territoires »

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours ont été ouverts au titre de l'année 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « administration générale », « analyste » et « urbanisme et développement des territoires ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion des régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

275 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 168 au concours externe, 82 au concours interne et 25 au 3<sup>ème</sup> concours.

Le nombre de postes ouverts par spécialité :

Spécialités	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
Administration générales	134	66	20
Analyste	11	4	
Urbanisme et développement des territoires	23	12	5

## 1) Calendrier :

Période d'inscriptions initiales Report COVID-19	Du 24/03/2020 au 29/04/2020 Du 24/03/2020 au 27/05/2020
Date de limite de dépôt initiale Report COVID-19	Le 7 mai 2020 . Le 4 juin 2020
Epreuves d'admissibilité initiale Report COVID-19	Le 19 novembre 2020 Le mardi 22 juin 2021
Jury d'admissibilité	Le mardi 5 octobre 2021
Epreuve d'admission	Du lundi 15 novembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021
Jury d'admission	Le mardi 14 décembre 2021

## 2) Les conditions particulières d'accès au concours :

### a) Concours externe :

Le concours externe est ouvert, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

### b) Concours interne :

Le concours interne est ouvert, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

### c) 3<sup>ème</sup> concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

## 3) Les candidats :

3102 candidats se sont inscrits :

- 1263 en externe
- 1559 en interne
- 280 au 3<sup>ème</sup> concours

3042 candidats sont admis à concourir :

- 1245 en externe
- 1529 en interne
- 268 au 3<sup>ème</sup> concours

Par spécialité, la répartition était la suivante :

- 2499 candidats en administration générale (82 %)
- 53 candidats en analyste (2 %)
- 490 candidats en urbanisme et développement des territoires (16 %)

37 candidats sont refusés à concourir :

- 4 en externe
- 22 en interne
- 11 au 3<sup>ème</sup> concours

a) Concours externe

4 candidats ont été refusés à concourir : 2 hors délais et 2 autres motifs (condition d'accès).

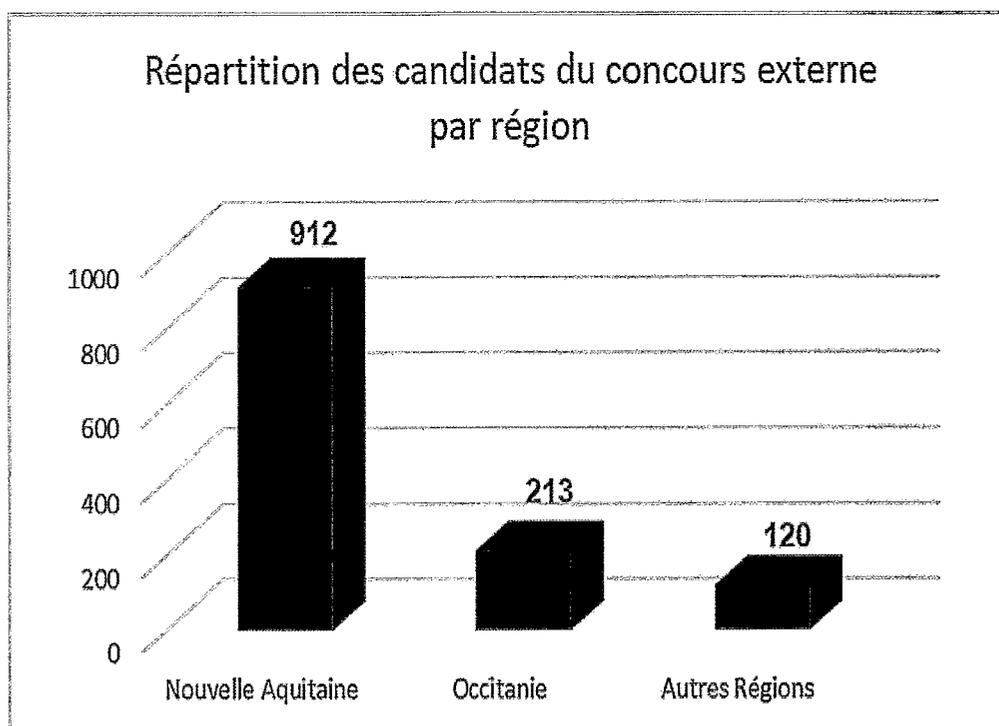
18 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme.

12 candidats ont transmis une réponse favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

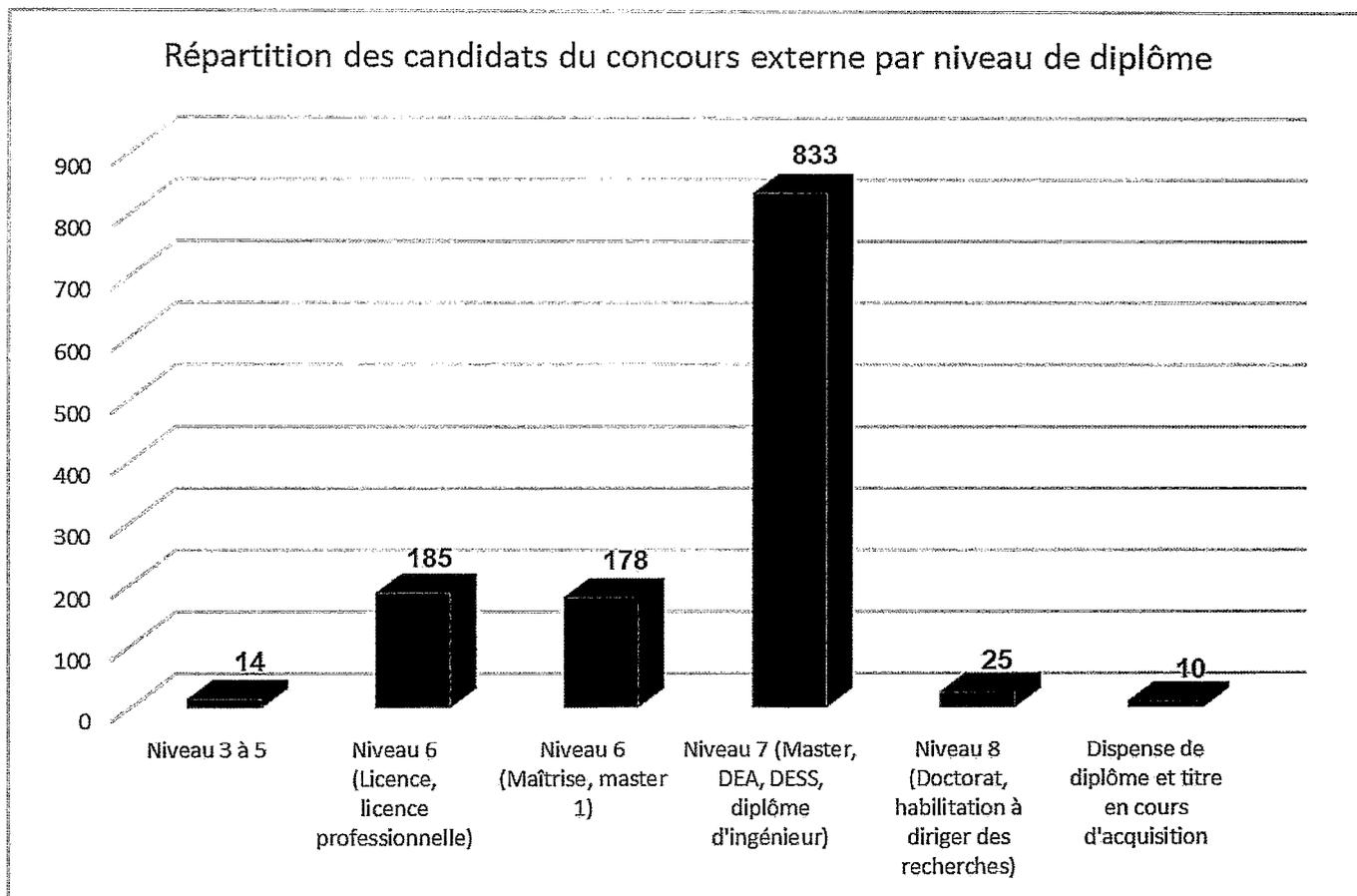
10 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme (père, mère d'au moins 3 enfants).

• **Répartition des candidats admis à concourir**

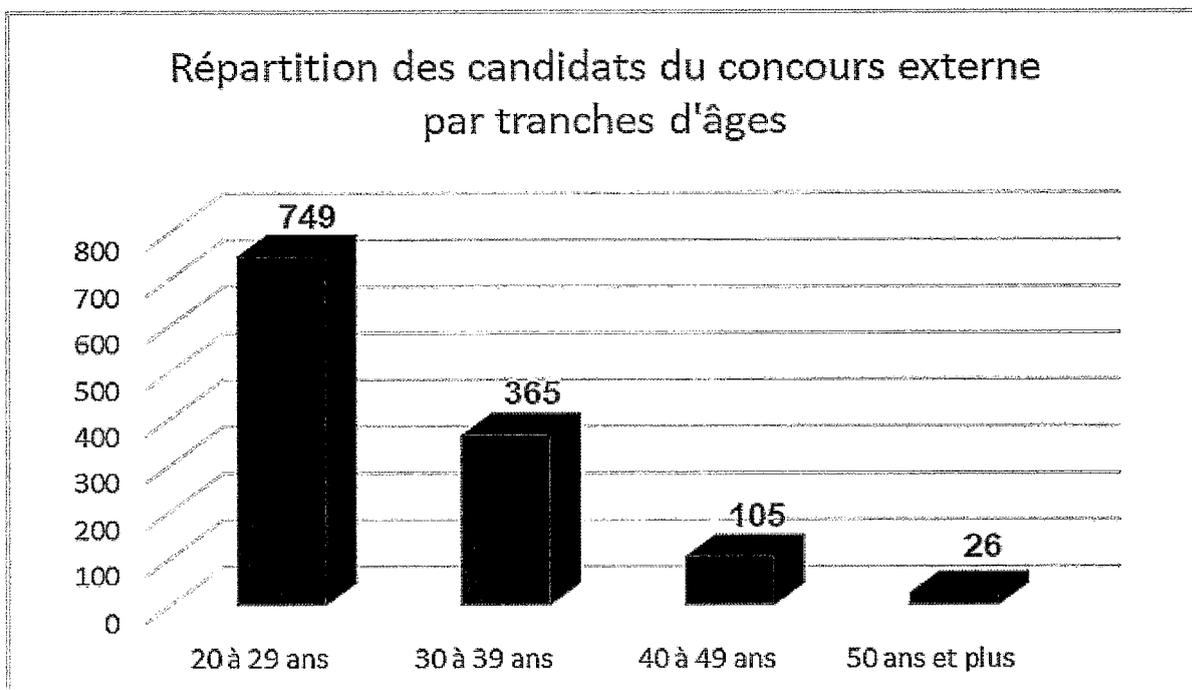
✓ **par région :**



✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :

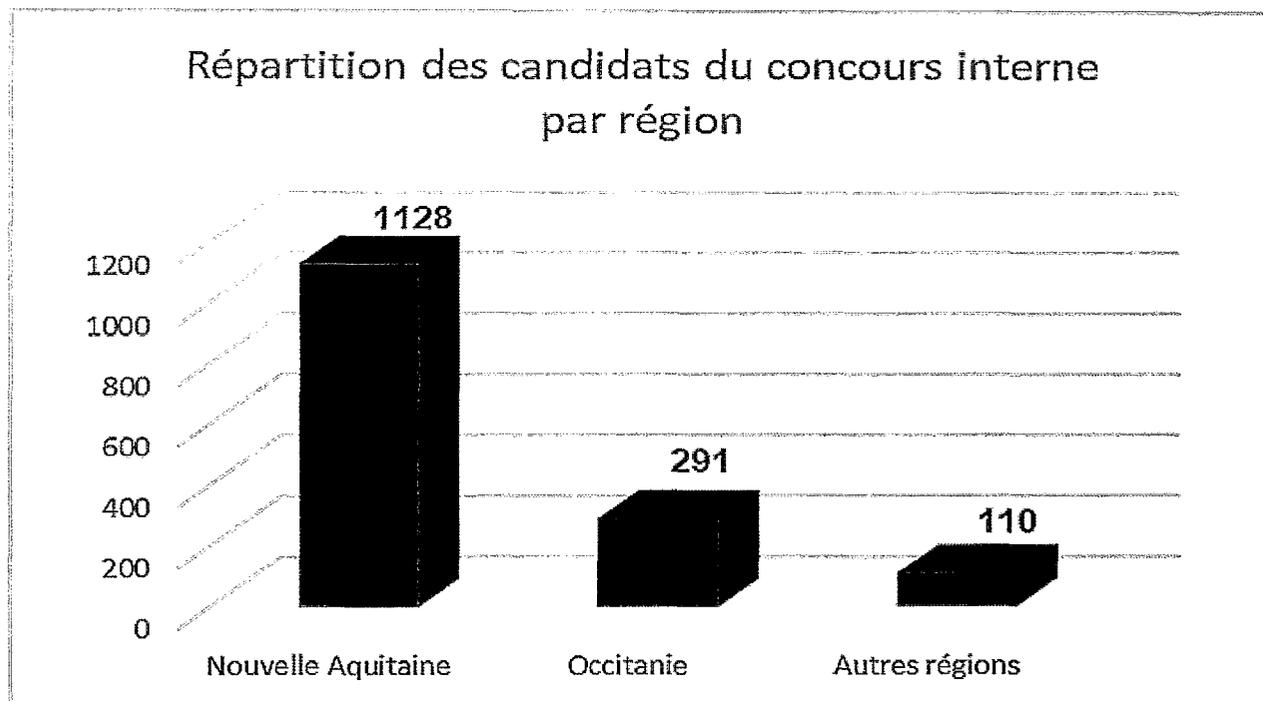


b) Concours interne

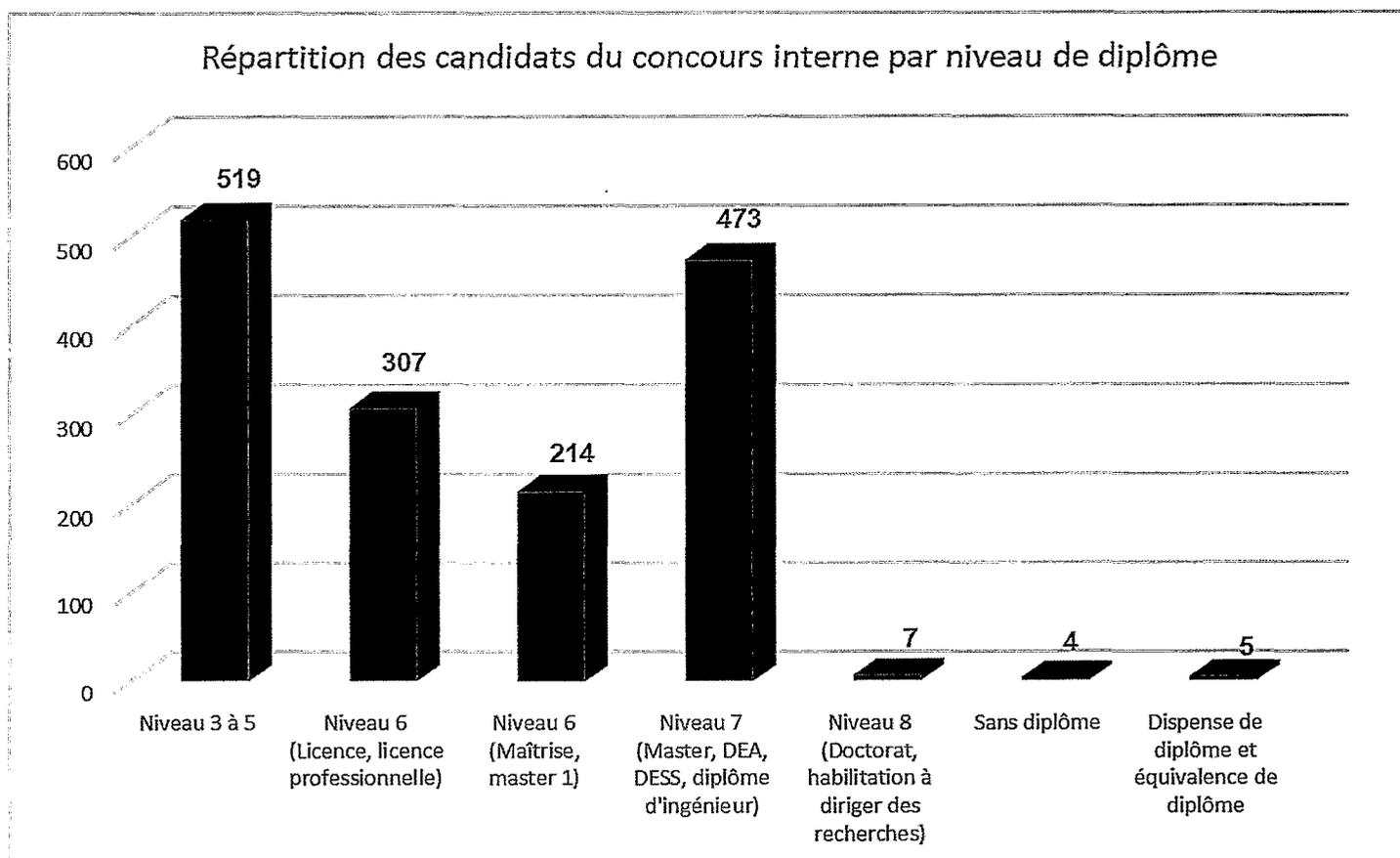
22 candidats ont été refusé à concourir : 8 hors délais et 14 autres motifs (conditions d'accès).

• Répartition des candidats admis à concourir

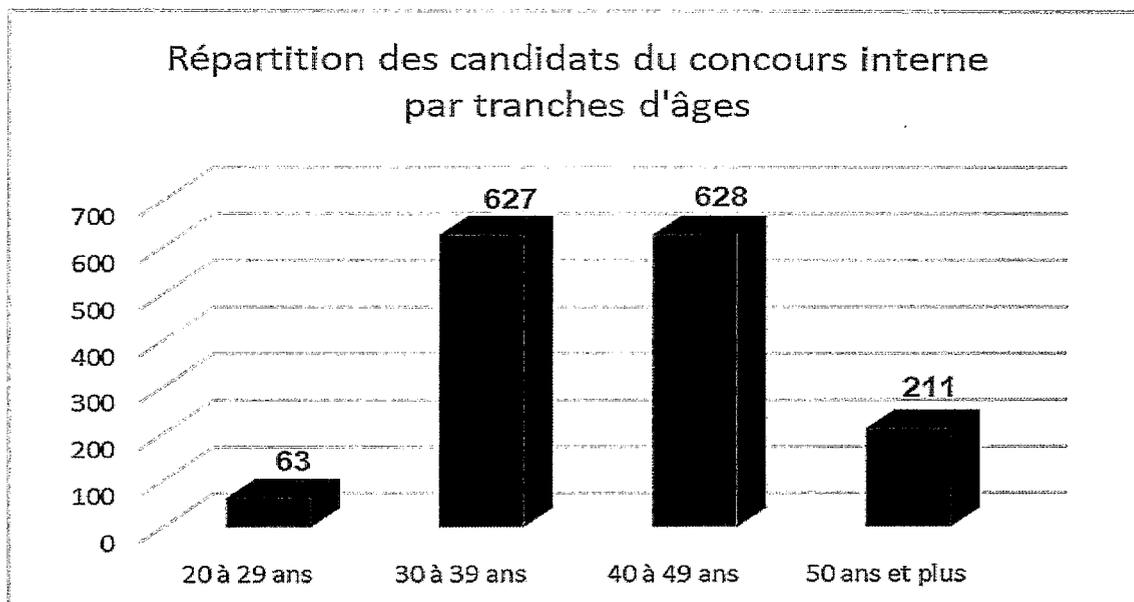
✓ par région :



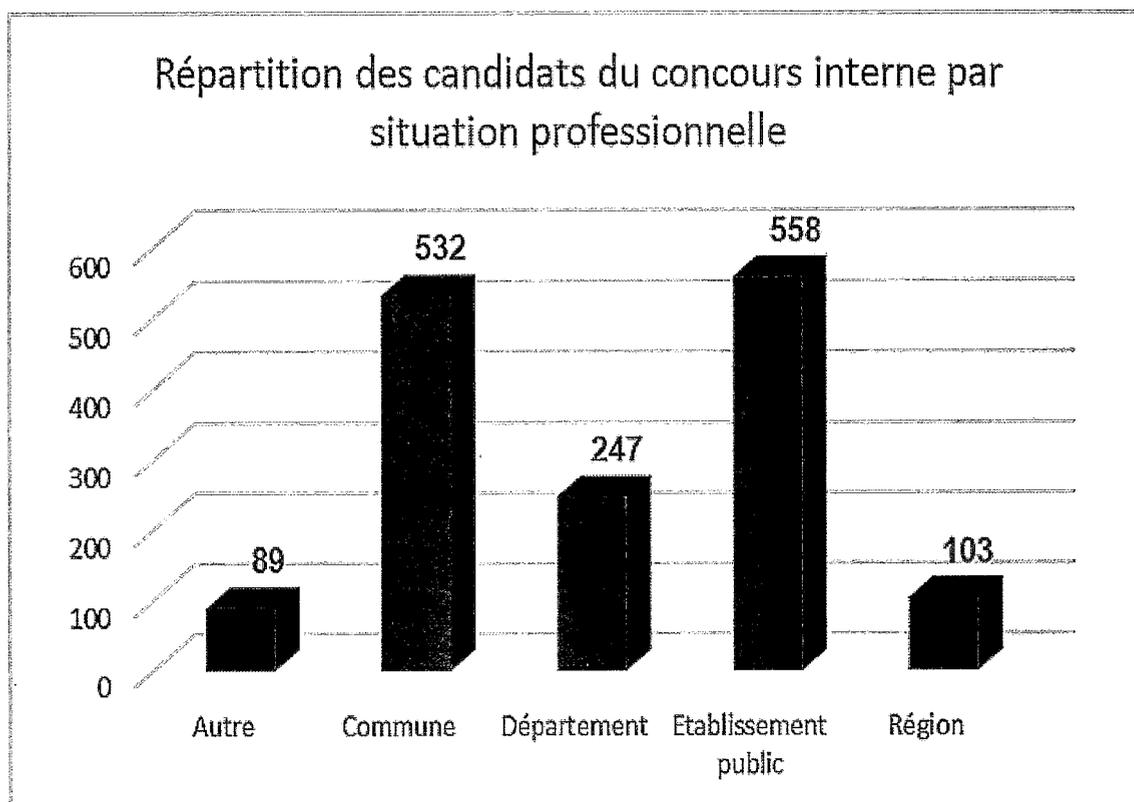
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle

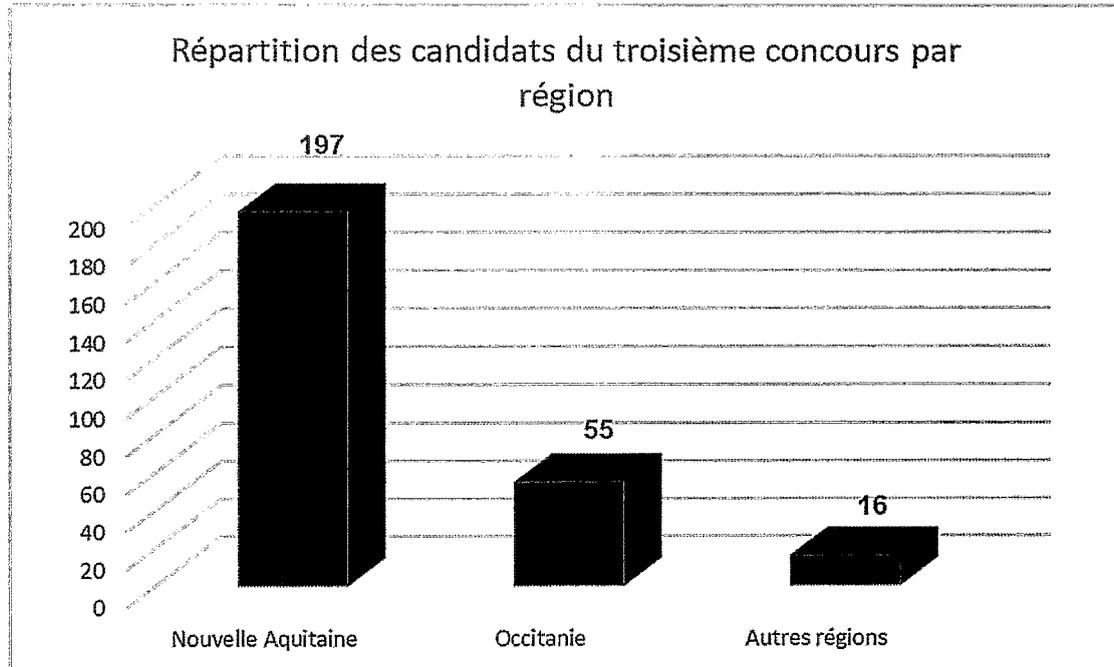


c) 3<sup>ème</sup> Concours

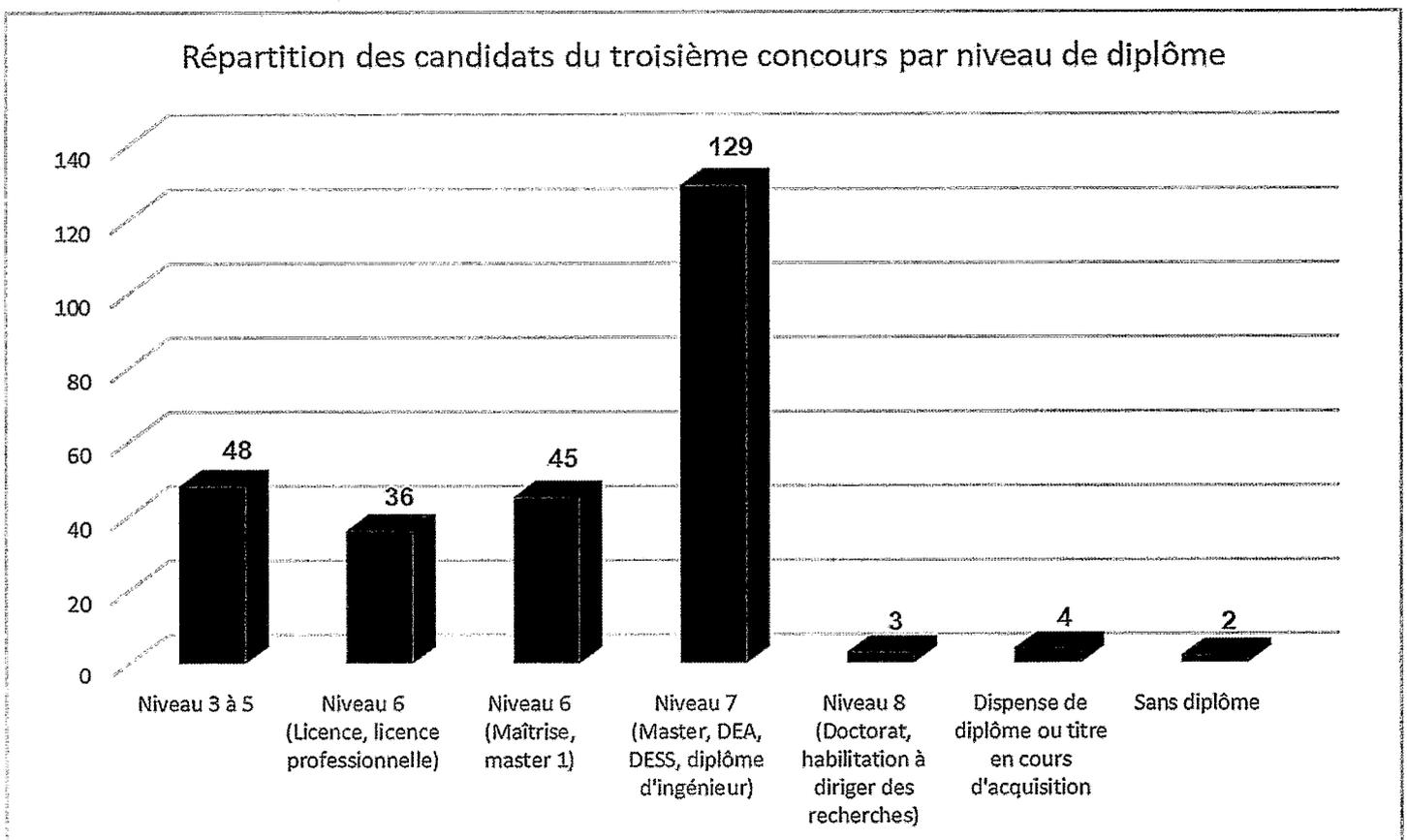
11 candidats ont été refusé à concourir : 2 hors délais et 9 autres motifs (condition d'accès).

- Répartition des candidats admis à concourir

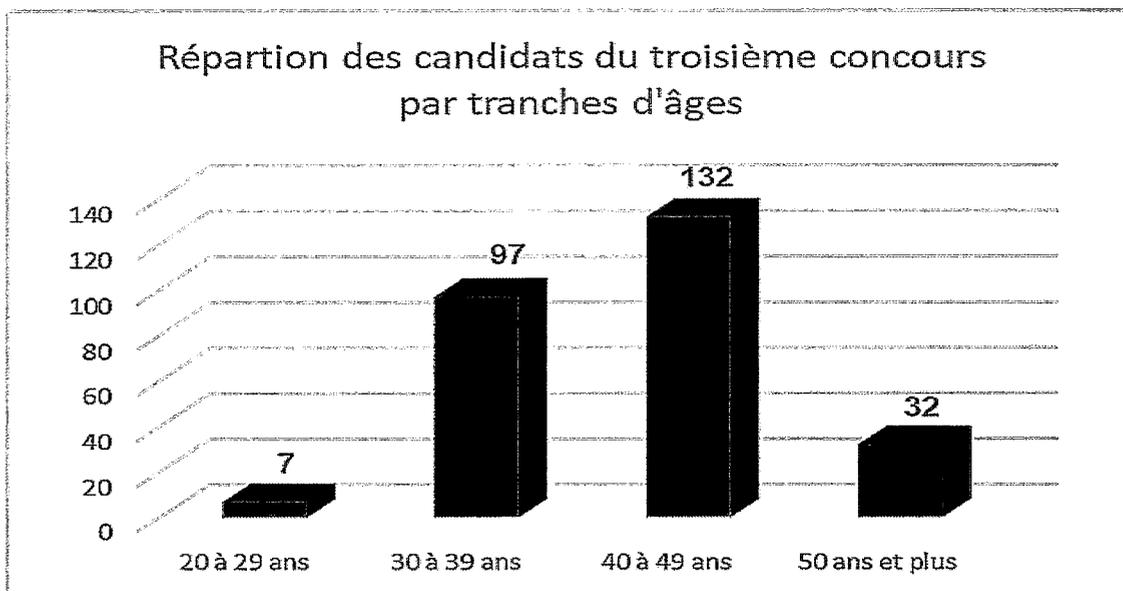
✓ par région :



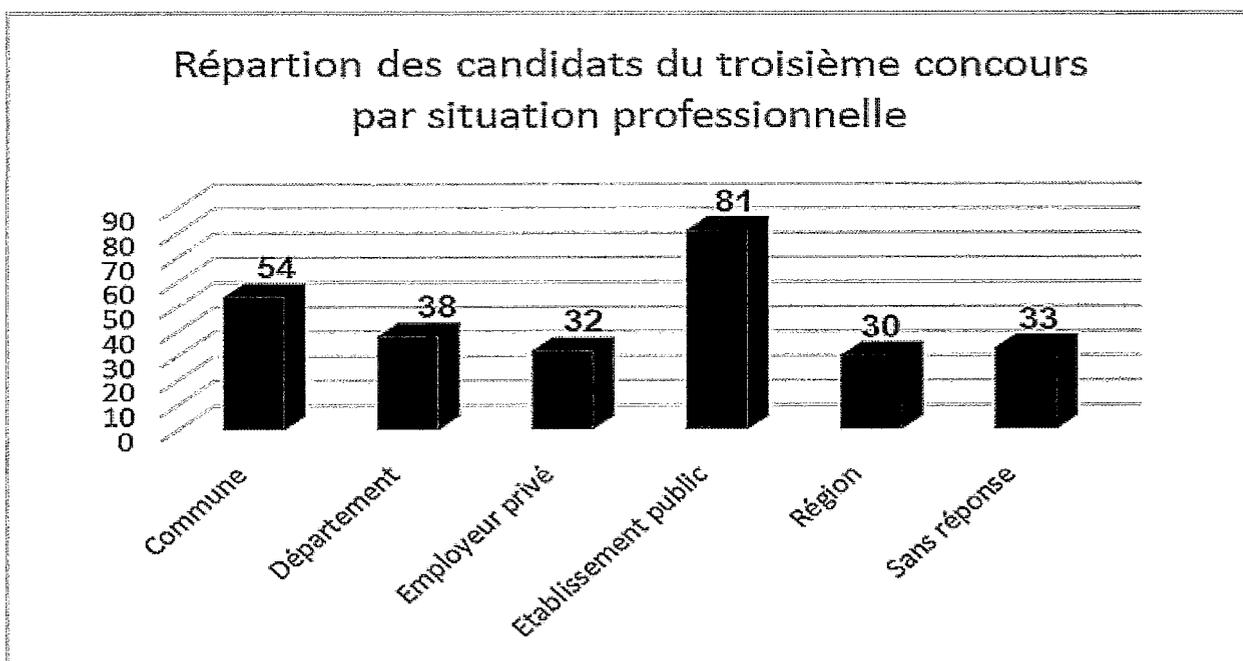
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle



4) Le jury :

Le jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours comprenaient 42 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 22 juin 2021, à Bordeaux, La Rochelle, Limoges et Pau.

## b) Contenu

Le **concours externe** comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

La première épreuve d'admissibilité consiste pour l'ensemble des spécialités, en une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (durée : quatre heures ; coefficient 3).

La seconde épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité administration générale, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- Pour les candidats ayant choisi la spécialité analyste, l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- Pour les candidats ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Le **concours interne et le 3<sup>ème</sup> concours** comportent une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité (dans la spécialité au choix du candidat) consiste en :

- spécialité administration générale :  
la rédaction à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées ;
- spécialité analyste :  
la rédaction à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale ;
- spécialité urbanisme et développement des territoires :  
la rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4).

c) Présence

**Concours externe :**

	<b>Epreuves</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Analyste</b>	<b>Urbanisme</b>
Nombre de candidats présents	Composition	412	10	135
	Rédaction d'une note	406	10	135
Taux d'absentéisme	Composition	56 %	57 %	52 %
	Rédaction d'une note	57 %	57 %	52 %

**Concours interne :**

	<b>Epreuves</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Analyste</b>	<b>Urbanisme</b>
Nombre de candidats présents	Rédaction d'un rapport	747	20	
	Rédaction d'une note			89
Taux d'absentéisme	Rédaction d'un rapport	44 %	33 %	
	Rédaction d'une note			49 %

**3<sup>ème</sup> concours :**

	<b>Epreuves</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Urbanisme</b>
Nombre de candidats présents	Rédaction d'un rapport	118	
	Rédaction d'une note		25
Taux d'absentéisme	Rédaction d'un rapport	49 %	
	Rédaction d'une note		29 %

d) Résultats

**Concours externe :**

	<b>Administration générale</b>		<b>Analyste</b>		<b>Urbanisme</b>	
	<b>Compo</b>	<b>Note</b>	<b>Compo</b>	<b>Note</b>	<b>Compo</b>	<b>Note</b>
Moyenne générale	9,57	9,38	8,05	10,73	9,49	9,63
Note la plus haute	18,50	17	12	15	16	17
Note la plus basse	0	0	5	5,25	3	1,25
Nombre de notes éliminatoires	11	20	0	0	4	14

**Concours interne :**

	Administration générale	Analyste	Urbanisme
	Rédaction d'un rapport		Rédaction d'une note
Moyenne générale	9,81	11,59	9,41
Note la plus haute	16	16	14,50
Note la plus basse	0	3	0
Nombre de notes éliminatoires	21	1	4

**3<sup>ème</sup> concours :**

	Administration générale	Urbanisme
	Rédaction d'un rapport	Rédaction d'une note
Moyenne générale	9,65	9,42
Note la plus haute	16	15
Note la plus basse	3,5	1
Nombre de notes éliminatoires	5	3

**6) L'admissibilité :**

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	134	10/20 soit 70 points	177
Analyste	11	10,57/20 soit 74 points	4
Urbanisme	23	10,86/20 soit 76 points	48
Total	168		229

41 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

49 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	66	12,25/20 soit 49 points	121
Analyste	4	10/20 soit 40 points	16
Urbanisme	12	11/20 soit 44 points	30
Total	82		167

20 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

26 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

### c) Le 3<sup>ème</sup> concours

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	20	11/20 soit 44 points	43
Urbanisme	5	11/20 soit 44 points	11
Total	25		42

29 % des candidats présents au 3<sup>ème</sup> concours ont été déclarés admissibles.  
8 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 16 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs : indication d'une collectivité autre qu'indiquée sur le sujet.

#### 7) L'épreuve orale d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

##### a) Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 15 novembre au 2 décembre 2021 au Centre de Gestion de la Gironde.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

##### b) Contenu

Pour le **concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet la fiche précitée au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

Pour le **concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5)

Pour le **3<sup>ème</sup> concours**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5)

Considérant que le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifie les épreuves d'admission des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial, session 2020.

Par conséquent, les épreuves d'admission du concours externe d'attaché territorial, session 2020, sont modifiées. L'épreuve orale obligatoire de langue vivante est supprimée et le coefficient de l'épreuve d'entretien est porté à 5.

L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère des concours interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial, session 2020, est également supprimée.

#### c) Présence

##### Concours externe

	Administration générale	Analyste	Urbanisme
Nombre de candidats présents aux épreuves orales	172	4	48
Taux d'absentéisme	3 %		

##### Concours interne

	Administration générale	Analyste	Urbanisme
Nombre de candidats présents aux épreuves orales	120	16	30
Taux d'absentéisme	1 %		

##### 3<sup>ème</sup> concours :

	Administration générale	Urbanisme
Nombre de candidats présents aux épreuves orales	43	10
Taux d'absentéisme		1 %

## 8) L'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

### a) Le concours externe

<b>Spécialités</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>	<b>Nombre d'admis</b>
Administration générale	134	124 points / 10,33/20	133
Analyste	11	128 points / 10,67/20	4
Urbanisme	23	148,5 points / 12,38/20	23
<b>Total</b>	<b>168</b>		<b>160</b>

9 notes éliminatoires.

A l'issue des délibérations du jury, l'ensemble des postes ouverts au concours externe, spécialités « administration générale » et « analyste », n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 5 postes vers le concours interne :

- Administration générale : 1 poste
- Analyste : 4 postes

### b) Le concours interne

<b>Spécialités</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>	<b>Nombre d'admis</b>
Administration générale	66	111 points / 12,33/20	67
Analyste	4	119,5 points / 13,28/20	8
Urbanisme	12	110,5 points / 12,28/20	12
<b>Total</b>	<b>82</b>		<b>87</b>

3 notes éliminatoires.

A l'issue des délibérations du jury, l'ensemble des postes ouverts au concours interne, spécialité « urbanisme et développement des territoires » n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 1 poste vers le concours externe.

### c) Le 3<sup>ème</sup> concours

<b>Spécialités</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>	<b>Nombre d'admis</b>
Administration générale	20	97 points / 10,78/20	20
Urbanisme	5	108 points / 12/20	5
<b>Total</b>	<b>25</b>		<b>25</b>

Aucune note éliminatoire.

## 9) Statistiques :

### Concours externe :

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	1081	943	495	412	10/20	10/20	205	177
Analyste	16	23	6	10	11,5/20	10,57/20	1	4
Urbanisme	209	279	89	135	11,21/20	10,86/20	32	48

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	200	172	10,71/20	10,33/20	137	133
Analyste	1	4	10,63/20	10,67/20	1	4
Urbanisme	32	48	12,33/20	12,38/20	14	23

### Concours interne :

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	1595	1323	917	747	12,5/20	12,25/20	157	121
Analyste	23	30	12	20	10,5/20	10/20	4	16
Urbanisme	117	176	76	89	12,5/20	11/20	20	30

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	154	120	12,78/20	12,33/20	69	67
Analyste	4	16	13,67/20	13,28/20	2	8
Urbanisme	20	30	14,22/20	12,28/20	7	12

**3<sup>ème</sup> concours :**

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	227	233	124	118	11,75/20	11/20	32	43
Urbanisme	25	35	15	25	11/20	11/20	8	11

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
Administration générale	31	43	12,89/20	10,78/20	14	20
Urbanisme	8	10	12/20	12/20	3	5

**10) Conclusion :**

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,

Mme Nathalie LE YONDRE

□ □ □ □